

NOTE DE CONJONCTURE INDICATEURS

SEMENCES DE LÉGUMES SECS

Juillet 2022

SEMAE

Direction de l'Animation de la filière
Section Plantes Potagères et florales

44 rue du Louvre

75001 PARIS

section.potageres@semae.fr

01.42.33.89.21



semae

Toutes les semences pour demain

INTRODUCTION A LA NOTE

La Convention-type de production/multiplication de semences et plants indique dans son préambule :

“Le contrat ainsi formé, sur la base de la convention-type et de l'annexe spécifique à chaque section de SEMAE, inclut en outre des dispositions particulières dûment négociées et acceptées par les Parties concernant notamment les modalités de rémunération, les quantités, la qualité, la responsabilité et les assurances. Dans le cas où le prix n'est pas fixé au contrat, le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatif(s) aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.”

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs, qui visent à améliorer la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGALIM) prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

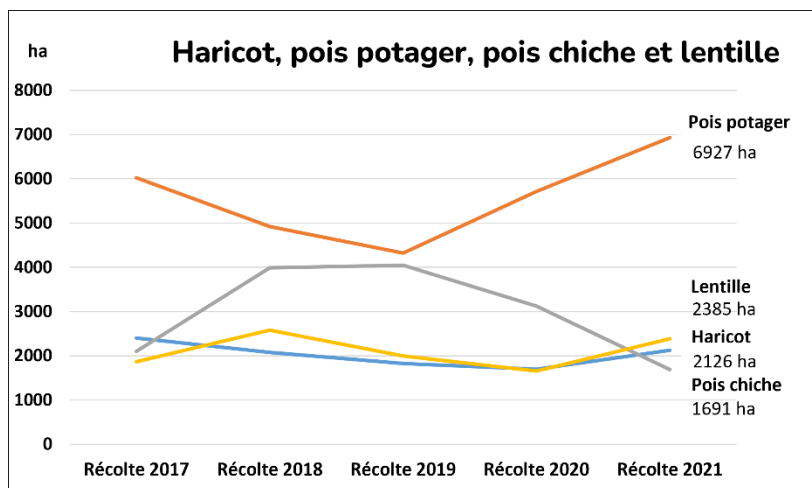
Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application du Code rural et de la pêche maritime (EGALIM), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE. Les dispositions particulières du Contrat ou de l'Avenant ne doivent pas être en contradiction avec les clauses de la Convention type et de l'annexe spécifique à chaque Section de SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, notamment la rémunération ou les modalités de rémunération, en faisant dans ce cas référence aux indicateurs prévus, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Semences Potagères et florales de SEMAE.

Evolution des surfaces en multiplication de légumes secs sur 5 ans



Source SEMAE

Après trois années de baisse consécutive, les surfaces en **pois potager** remontent depuis 2 ans pour atteindre 6 927 ha en 2021 (+21%). Les surfaces en **pois chiche connaissent une forte baisse** (-46%) et représentent un peu plus de 1 600 ha. Les surfaces en **haricots** remontent, principalement en haricot nain (+21%), et sont désormais au-dessus des 2 100 ha. Enfin, les **lentilles** gagnent cette année 729 ha (+44%) et représentent 2 385 ha.

Evolution des coûts de production des semences de haricot et pois potager sur les 2 dernières années

	Récolte 2020	Récolte 2021
Pois potager	1 377 €/ha	1 381 €/ha
Haricot	2 381 €/ha	2 610 €/ha

Source FNAMS

L'évolution des coûts de production de semences potagères est calculée chaque année par la FNAMS sur la base des différentes charges (énergie, engrais, machinisme, salaires...) et de leur poids dans les coûts de production.

Explication de l'évolution des coûts de 2020 à 2021

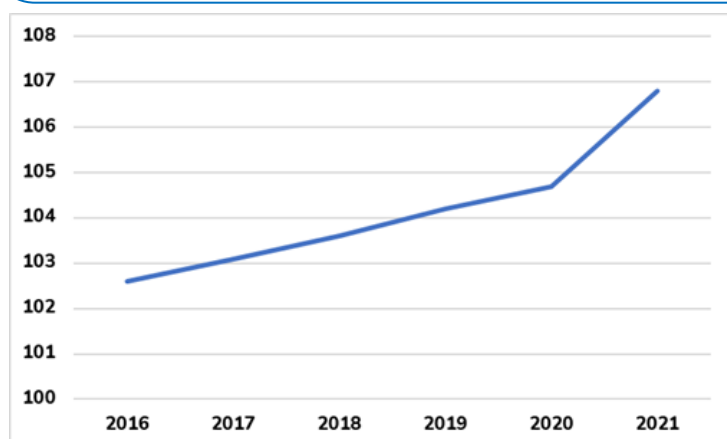
Les coûts de production intègrent les charges directes de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance).

Attention, ces charges ne prennent pas compte des charges de structure de l'exploitation (fermage, MSA...).

Le calcul des charges se fait selon un itinéraire technique de référence (observé sur le terrain). Une révision des itinéraires est en cours.

Pour la période 2020-2021, les coûts de production pour les pois et les haricots ont augmenté, respectivement de 0,3% et 9,6 %. Pour le haricot, l'augmentation significative s'explique par la révision de l'itinéraire technique de référence. La principale modification est sur la partie protection des cultures avec un programme phytosanitaire plus onéreux que dans l'ancienne référence qui datait de 2016.

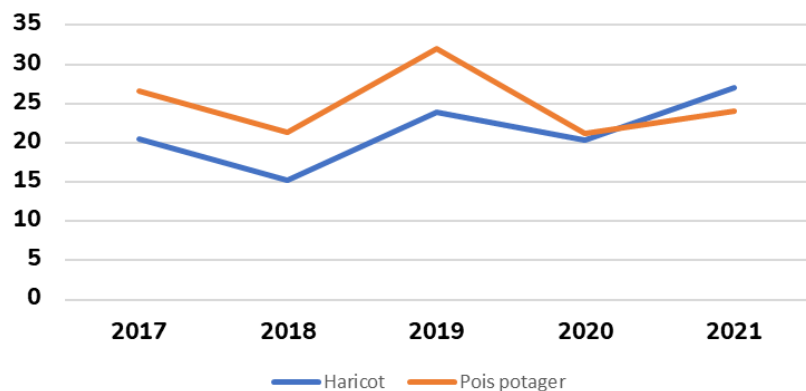
Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indices dont la base 100 est en 2015.

Evolution des rendements en légumes secs sur 5 ans

Haricot et Pois potager



L'évolution du rendement moyen pour le **haricot** a tendance à augmenter (+30%). Le rendement olympique* est de 21,6 q/ha.

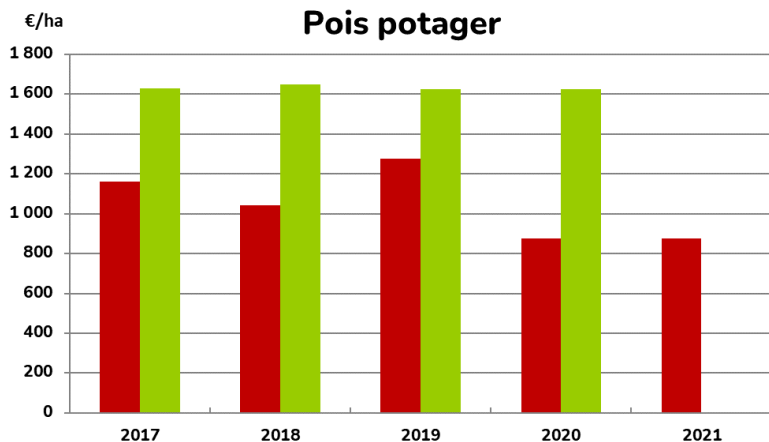
Le rendement du **pois potager** a une évolution sur 5 ans en dent de scie avec une légère augmentation par rapport à l'année dernière (+14%). Le rendement olympique* est de 24 q/ha.

*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

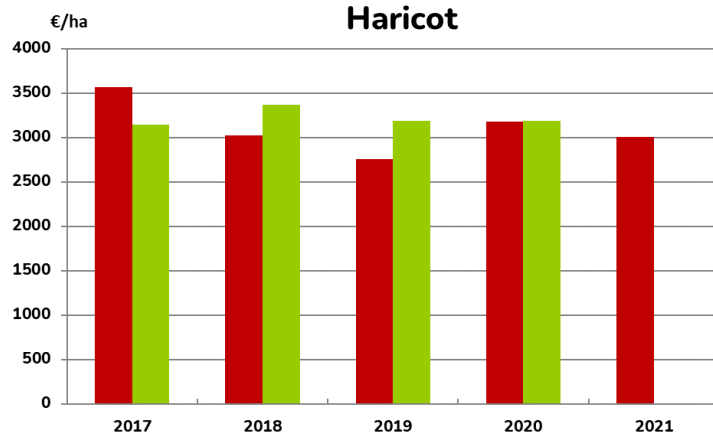
Source SEMAE

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

Pois potager



Haricot



Source FNAMS d'après données UFS et FNAMS

CA réalisé (€/ha)

CA moyen contractualisé (€/ha)

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel (hors prime PAC pour les pois). Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait. Ces données proviennent de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières, ou en l'absence de celles-ci de l'observatoire des prix mené par la FNAMS auprès des multiplicateurs de semences (comme c'est le cas pour la récolte 2021).

Commentaires :

Pour l'année 2021, les données de CA moyen contractualisé ne sont pas disponibles.

Pour la récolte 2021, les résultats en **pois potager** sont très décevants avec un nouveau recul des chiffres d'affaires réalisés en moyenne en France. Les rendements objectifs ne sont pas atteints.

En **haricot**, l'année 2021 est globalement correcte, au niveau de la moyenne pluriannuelle.